

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Le ministre chargé des transports

Paris, le 23 NOV. 2011

Monsieur le Député,

*Cher Henri,*

Nous partageons le même attachement pour la recherche d'un équilibre entre développement économique d'un territoire et qualité de vie de ses habitants. Dans cet esprit, je suis particulièrement attentif à cet équilibre au voisinage de l'aéroport de Marseille. Sur la proposition du député Eric DIARD, j'ai demandé en juin dernier qu'un groupe de travail spécial réunissant élus, riverains et services techniques propose de façon volontariste des solutions de progrès, en lien d'ailleurs avec l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires.

Ce Comité de pilotage pour l'amélioration de l'environnement de Marseille-Provence s'est déjà réuni à deux reprises : le 22 septembre et le 14 novembre 2011.

S'agissant de la question des survols de Vitrolles Sud, le groupe a convenu d'effectuer une recherche de solutions la plus large possible, en n'excluant aucune hypothèse a priori. La méthode d'analyse proposée par mes services, permet, pour chaque problème posé, d'examiner des solutions au regard de l'impact sur la sécurité, l'environnement et nuisances sonores, les aspects économiques, les conditions de réalisation et enfin l'acceptabilité par les membres du groupe. Je ne doute pas que le groupe parviendra à identifier et à faire accepter la solution la mieux-disante en appréciation de ces critères.

Concernant les procédures d'arrivée par le Sud-Est, visant à réduire les nuisances sur le quartier de l'Estaque, j'avais demandé en début d'année à mes services d'examiner une procédure d'approche aux instruments répondant parfaitement aux contraintes environnementales. Cette procédure est ambitieuse techniquement et nécessite des études de sécurité approfondies. L'avancement de ce projet sera présenté régulièrement au comité mais il ne pourra pas être mis en œuvre rapidement.

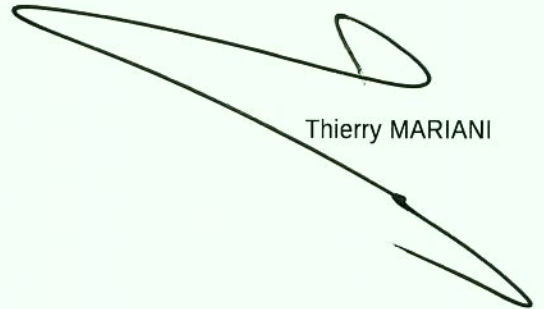
Monsieur Henri JIBRAYEL  
Député des Bouches-du-Rhône  
Conseiller général des Bouches-du-Rhône  
Assemblée Nationale  
75355 PARIS 07 SP

Le 14 novembre, la DGAC a présenté une autre proposition : une approche à vue avec trajectoire imposée qui rejoint l'axe de la finale ILS à l'altitude de 600 mètres. Cette trajectoire est un compromis qui apporte un gain très significatif, bien qu'imparfait, pour le survol des quartiers nord de l'Estaque. Cette trajectoire à vue, à l'instar de la procédure Riviera à Nice, ne pourra être utilisée que sous conditions météorologiques favorables. Sa simplicité technique peut laisser espérer une décision rapide, vraisemblablement avant l'été 2012, pour une mise en œuvre avant la fin 2012, sous réserve des résultats des études de sécurité et de faisabilité.

Je sais votre implication personnelle dans ce dossier tout comme Renaud MUSELIER et Eric DIARD, et vous prie de croire qu'avec mes services nous ferons tous nos efforts pour qu'une telle trajectoire soit mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

*Bien amicalement*



Thierry MARIANI